



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 68
DU 31 JANVIER 2020**

Présents :

BELFORT Dominique ; BOUVARD Martial ; COURGEY Claude ; CULOT François-Xavier ; DUCROUX Séverine ; GOUVERNE Philippe ; GAUDINET Alain ; JACOULET Bernard ; JEANGIRARD Sylvie ; MENETRIER Nathalie ; MILLET Catherine ; SALVI Thierry.

Absente excusée :

**ARTAUX Laurence avec procuration à BOUVARD Martial
MUSIAUX Marie-Pierre**

Secrétaire de séance :

JEANGIRARD Sylvie

La séance est ouverte à 20h35mn

Le dernier compte rendu est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Reste à réaliser 2019

Le 3^{ème} Adjoint Bernard Jacoulet présente aux conseillers et conseillères les restes à réaliser 2019

**ETAT DES RESTES A REALISER
BUDGET COMMUNAL 2019**

DEPENSES

- Au compte 2313 : 76 113,00 €
- Au compte 2315 : 10 564,00 €
- Au compte 2031 : 5 640,00 €

RECETTES

- Au compte 1323 : 19 674,00 €
- Au compte 1328 : 82 440,00 €
- Au compte 1341 : 86 906,00 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces restes à réaliser.

Vente de terrain à monsieur Janes et madame Paillard

Le maire présente aux membres du Conseil Municipal la situation de la parcelle AI296. Il informe qu'elle a été achetée à Réseau Ferré de France le 23 décembre 2014. Cette parcelle est d'une surface 27a06ca. C'est sur cette dernière que pose l'ancien abris des voyageurs qui n'a jamais été notifié au cadastre (pour des raisons de sécurité nationale). Il précise que la parcelle AI296 a toujours été définie comme un accès vers la parcelle ZA131 qui s'étend sur une surface de 1ha et est située en zone constructible.

Aujourd'hui monsieur Janès et madame Paillard, propriétaires de la gare des voyageurs, souhaiteraient acquérir une partie de cette parcelle. Ils ont pour projet dans un premier temps de réaliser un gîte de groupe dans l'ancienne gare de voyageurs puis de créer un bloc sanitaire dans l'ancien abris à voyageurs et d'installer des wagons-lits le long de la voie verte. De ce fait, il a été demandé au cabinet de géomètres Coquard de délimiter une bande terrain jouxtant la voie verte où pose l'abri précité. Une nouvelle parcelle d'une surface de 7a 05ca a donc été

matérialisée. De plus, cette dernière ne présente aucun intérêt pour l'évolution de la commune et ce nouveau découpage ne gênera en rien l'accès à la parcelle ZA131.

Le maire propose donc de céder cette nouvelle parcelle à l'euro symbolique.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Embauche de monsieur Morel

Le maire informe que monsieur Mathieu Faivre avait demandé fin 2019 s'il serait autorisé prendre une disponibilité pour convenance personnelle, ce qui lui avait été accordé. Il vient précisément, de faire cette demande qui commencerait à partir du 10 février jusqu'au 10 août 2020 inclus.

Le maire rappelle ce départ s'ajoutera à celui de monsieur Kévin Deray qui a rejoint la CC2VV au 1^{er} janvier 2020 et qu'il serait bon de compenser l'absence de monsieur Faivre par une embauche temporaire

Il propose d'embaucher monsieur Dominique Morel qui a déjà travaillé plusieurs fois aux services techniques de la commune pour une durée équivalente à la durée de l'absence de Mahtieu Faivre.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette embauche temporaire.

Appel à Manifestation d'Intérêt

Engager un maître d'œuvre pour les opérations suivantes :

- 1. Création du nouveau carrefour à l'intersection de la Route de Montferney et de l'accès au quartier de l'Ancienne gare.**
- 2. Création de l'aire de détente le long de la Voie Verte.**
- 3. Création d'un espace d'arrêt camping-car.**

Le maire rappelle que les travaux cités ci-dessus font partie du programme A.M.I. Avant d'engager la commune financièrement, il est nécessaire que nous ayons un maître d'œuvre qui puisse définir précisément le coût de ces opérations, préparer et présenter des avants projets. Ce travail permettra de déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des différents partenaires.

Le Maire demande la permission de lancer un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre des opérations citées en objets.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande.

Divers

La 3^{ème} Ajointe Séverine Ducroux demande que la cuisine et le mobilier de la salle des fêtes soient entièrement nettoyés.

Il est préférable que cette mission soit confiée à une entreprise de nettoyage.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande et charge la 3^{ème} Ajointe de trouver une entreprise de nettoyage.

La séance est levée à 21h40.

<p style="text-align: center;">Prochaine réunion Vendredi 21 février 2020 à 20h30</p>
